



HOMMAGE A UN FRERE D'ARME

Depuis ce lundi 23 mars 2015, quatre ans quasi jour pour jour après les faits, se tient au tribunal de Paris le procès en assises des présumés coupables de trafic de produits stupéfiants et surtout d'homicide volontaire sur un agent dépositaire de l'autorité publique.

Nous avons tous en mémoire ces moments de tristesse et d'amertume liés à la disparition d'un représentant émérite de notre profession.

Emotions...

Ce collègue, c'était Damien Rouillier, motard des douanes, décédé le 24 mars 2011 à l'âge de 38 ans dans l'exercice de ses fonctions en succombant à de graves blessures.

Il poursuivait sur l'A10 une BMW lestée de 420 kg de shit. Durant la poursuite, le conducteur finit par heurter violemment la moto. Damien fût éjecté et ne se releva jamais plus...

A l'époque, toute la corporation douanière s'était recueillie lors d'une minute de silence organisée dans l'ensemble des services. Ministre et DG étaient quant à eux présents lors des obsèques.

Coupables !

Quatre ans après ce tragique événement, que font nos dirigeants ? Pendant plusieurs jours, aucun représentant officiel de l'administration ne s'est présenté pour assister au procès. La DG n'est pourtant qu'à trois stations de RER... Notre direction n'a d'ailleurs pas estimé nécessaire de se porter partie civile. Peut-être est-elle trop accaparé par la préparation de son PSD ?

Nous sommes choqués par un tel constat. Nos pensées vont en premier lieu à l'épouse et ses deux enfants qui ressentent un profond abandon dans cette nouvelle épreuve. Nous pensons également à ses proches collègues impuissants au moment du drame.

Quant à nos dirigeants, ils ont manqué une occasion sincère de montrer leur empathie envers les agents placés sous leur autorité. Au contraire, ils justifient nos doutes sur leur véritable volonté de défendre notre profession et ses personnels.